

Les convocations ont été déposées individuellement, par le Policier Municipal, le vendredi 19 février 2016 au domicile de chacun des élus.

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU LUNDI 29 FEVRIER 2016**

Présents : Mmes et Mrs : E. MICHAUD, F. DURAND, F. LOVENO, F. ROESCH, MD. BROHET, G. TORRES, C. COCAT, A. IANNONE, ML. GONCALVES, J. COUVIDOUX, E. DUJARDIN, E. MOLLARD, C. CHELALI, N. PEQUAY, A. GUGIELMI, G. FAVERJON, S. TONEGHIN, M. DONCIEUX, M. MUSANO, S. MAISONNEUVE, P. LENFANT

Absents excusés : Mmes et Mrs : L. BEILLON (pouvoir à E. MOLLARD), JL. MERMET (pouvoir à E. DUJARDIN), S. DEJEAN (pouvoir à N. PEQUAY), M. QUESSE (pouvoir à G. TORRES), A. PONCELET (pouvoir à MD. BROHET), JP. WIRTH (pouvoir à F. ROESCH)

Secrétaire : E. MOLLARD

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL**

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu d'approuver le compte-rendu de la séance précédente du Conseil Municipal,

Vu le compte-rendu du Conseil Municipal du 27 janvier 2016 adressé aux Conseillers Municipaux le 19 février 2016,

Compte-tenu des potentielles observations faites en séance qui seront dûment notées sur le document,

Madame le Maire propose à l'Assemblée d'approuver ledit compte-rendu,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 23 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions,**

APPROUVE le compte-rendu du Conseil Municipal du 27 janvier 2016

**Question :**

Mme Toneghin : pourquoi les questions ne sont pas toutes retranscrites ?

Mme Le Maire : pouvez-vous me donner un exemple ?

Mme Toneghin : Sur la rumeur d'une création de poste à la communication

Mme Le Maire : oui, je vous avais répondu que ce n'était pas à l'ordre du jour, la rectification est donc faite.

**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016 - (DOB)**

Madame le Maire précise :

Première étape du cycle budgétaire, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit se dérouler dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif, qui interviendra le 17 mars 2016.

Ce document a été réalisé pour servir de base aux échanges de l'assemblée délibérante.

Il a pour vocation à éclairer les orientations budgétaires qui détermineront les priorités et

l'évolution de la situation financière de la Collectivité.

Le rapport qui vous est proposé ci-joint, s'inscrit dans cette démarche. Il présente des éléments de contexte macro-économique et les réformes gouvernementales pouvant avoir un impact sur les finances de notre commune. Il développe également les orientations budgétaires pour les années à venir.

Compte-tenu de la présentation faite par Madame le Maire,

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire 2016.

*Un débat d'une heure s'ensuit*

**Questions posées :**

Document annexé

**Questions écrites**

**1 Projet de déviation de la RD522**

La consultation publique organisée dans le cadre du projet de déviation de la D522 dans la traversée de Saint Savin, fait état d'un tracé préférentiel que nombre de vos concitoyens conteste.

Il nous paraît important que dans le cadre de cette consultation la commune prenne officiellement position pour le tracé qu'elle souhaite voir aménagé pour ses habitants.

Le principe du tracé éloigné est de loin le plus intéressant car il est synonyme de :

- ☐ protection efficace vis-à-vis des nuisances pour les riverains,
- ☐ sécurité en termes de circulation
- ☐ maintien de l'intégrité du territoire communal
- ☐ tout en conservant un trafic de desserte locale pour son activité commercial

Et surtout il est d'intérêt général et d'utilité publique puisque au service de toutes les communes qui jouxtent la plaine du Catelan. Son extension en direction de l'Est Lyonnais soulage efficacement l'entrée Nord-Est de Bourgoin-Jallieu de tout un flux qui n'a aucun intérêt à traverser Le Médipôle ou La Maladière, l'entrée d'autoroute, au vu des comptages, étant un leurre.

Mais il faut pour cela obtenir du Conseil Départemental, un amendement au projet pour que soit étudié son extension hors les limites de Saint Savin.\*

***Entendez-vous Mme le Maire, en votre qualité de Conseillère Départementale, soutenir le projet de tracé éloigné auprès du Conseil Départemental ? A défaut, quels seraient parmi les élus municipaux ici présents, ceux qui seraient disposés à soutenir cette démarche que nous entendons menée coûte que coûte ?***

***Subsidiairement, quels seraient les aménagements que la municipalité réclamerait pour améliorer la proposition du Conseil Départemental ? Laquelle des variantes courtes et intermédiaires, aurait les faveurs de la municipalité ?***

**2) Convention avec la fraternelle.**

En juin 2015, il avait été question de ne pas renouveler la convention

***Pouvez nous préciser où en est ce partenariat pour la rentrée 2016 ?***

### **3) Création de poste : communication**

Notre groupe étant soucieux de veiller à la bonne gestion des finances publiques et à l'intérêt général, et n'ayant pas eu de réponse lors du dernier Conseil Municipal, nous souhaiterions avoir des précisions concernant la création d'un nouveau poste « communication », dont les missions étaient jusque-là gérées par un adjoint.

Notre groupe reste pour le moins circonspect quant à l'opportunité d'une telle création de poste pour une commune de notre taille (1 nouveau poste communication pour 25 agents à Saint-Savin. Pour comparaison, la communication à la CAPI avec plus de 700 agents et des dizaines de manifestations et évènements tous les ans est gérée par seulement 4 agents...).

***À un mois du vote du budget, confirmez-vous que vous allez créer un nouveau poste pour gérer votre "communication" ? Et si oui quand va t'il être publié et quels seront les modalités de publicité (centre de gestion, pôle emploi) ? Prévoyez-vous un jury de recrutement ?***

Enfin, malgré le peu de visibilité sur la charge de travail au vu de la taille de notre commune, si tel était tout de même votre volonté, nous vous soumettons une idée : Privilégier la voie de la formation ou insertion professionnelle, par la proposition d'un poste sous forme de stage ou de contrat d'apprentissage, ou encore les CAE et emplois d'avenir, participant ainsi à favoriser l'insertion et la formation de nos jeunes générations et avec un impact sur les finances bien moindre que la création d'un tel poste.

**Madame le Maire apporte oralement les réponses à ces trois questions.**

M Faverjon est satisfait sur les réponses 2 et 3 mais pas totalement sur le point 1.

- Nous souhaitons connaître la position des élus sur le tracé « éloigné ».

Aucun élu du groupe majoritaire ne valide le principe de ce tracé et plusieurs d'entre eux se sont exprimés pour expliquer également l'importance d'attendre le bilan de la concertation et, qu'il fallait compter sur la compétence des techniciens du Département.

Mme Loveno, Adjointe aux Finances et à l'Agriculture précise qu'au vu de ce tracé « éloigné », les agriculteurs étant lourdement impactés, elle n'était pas du tout favorable.

Fin de séance à 20h34

## DOB 2016 - Débat : 19h17

### Questions posées :

Sur la baisse de la DGF :

M Mollard : en fait, on demande aux plus petits de faire plus d'efforts. Ils ne veulent plus de communes ?

M Lenfant : oui, à terme c'est le souhait, le regroupement et la mutualisation

Evolution des dépenses de fonctionnement

Concernant les NAP, M Faverjon demande s'il s'agit de la hausse entre 2014 et 2015.

Mme le Maire précise que le prix n'a pas évolué entre 2014 et 2015. M Torres précise que l'impact total est sur 2015.

M Faverjon : dans le fonctionnement, il rentre aussi l'entretien des routes, des voiries, la convention avec la CAPI devrait nous faire faire des économies ?

M Roesch : cela génère environ 50% d'économies mais nous intervenons sur plus de voiries, ce n'est pas sur le même poste et nous couvrons tous les besoins.

Sur le budget du personnel, Mme Guglielmi souhaite connaître comment et sur quels postes il y a eu des augmentations par rapport à l'ouverture du Groupe Scolaire et combien de personnes cela concerne.

M Torres précise qu'il s'agit de postes d'entretien et à la cantine, ainsi qu'une Atsem au Bourg. Soit 2 postes ½

M Maisonneuve : sur 2015 ou 2016

M Torres : non sur 2014 en partie et 2015 en totalité

M Maisonneuve, on multiplie par 4 le budget du personnel, cela semble énorme

Mme le Maire précise qu'effectivement, il y a la hausse conséquente des cotisations, l'évolution de carrière du personnel, les remplacements, les arrêts maladies parfois longs...

Mme Guglielmi souhaite connaître le pourcentage de hausse, Mme Loveno lui communiquera ultérieurement.

Mme Toneghin : pour les Nap, ce ne sont pas du personnel Léo Lagrange.

M Torres précise que les Atsem effectuent ce temps en étant rémunérées par la Commune et que les tâches qu'elles effectuaient ensuite ont dû être données à d'autres personnes. De plus, la garderie liée aux nap, le lundi et le vendredi, est faite par le personnel communal, tout cumulé surcroît financier.

M Durand rajoute qu'il ne faut pas oublier les frais induits par cette réforme, l'entretien décalé sur d'autres horaires par exemple pour les services techniques

L'augmentation de ce budget interpelle M Faverjon.

Mme Loveno lui rappelle que nous sommes sur 2 Comptes Administratifs et un Budget Prévisionnel, ce n'est pas totalement comparable, il faut prendre en compte tous les éléments (remplacements, maladies, évolutions de carrières ...)

M Mollard : qu'est-ce que des opérations d'ordres ?

Mme Loveno, dans notre cas, ce sont les amortissements.

Concernant notre dette, M Maisonneuve se demande s'il ne vaudrait pas mieux emprunter maintenant, placer l'argent pendant que les taux sont très bas. Il expose que pour le privé par exemple, il vaut mieux emprunter, placer cet argent pour avoir un fond de roulement, une somme qui nous sert au besoin. Pourquoi ne pas faire pareil en « s'endettant à mort » pour financer nos projets ensuite ?

Mme Goncalves lui précise que les taux sont haut actuellement et que ce ne serait pas rentable.

Mme Loveno lui précise qu'une commune ne peut pas placer. Le taux d'endettement rassure également les banquiers en cas de besoin, et permet d'ouvrir certaines portes. Sans oublier que nous sommes surveillés par la Cour des Comptes, garante d'une bonne gestion financière. Nous avons effectivement plus intérêt à emprunter qu'à augmenter les impôts mais nous avons de bons excédents, de l'autofinancement, ne justifiant pas la nécessité d'un emprunt pour l'instant.

Mme le Maire rajoute que nous sommes un service public et qu'il va falloir trouver des recettes afin de ne pas augmenter des impôts, vu les baisses constantes des dotations de l'Etat et du Département.

M Faverjon : concernant la dette par habitant, nous ne précisons pas l'évolution de la population qui, du coup, tronque un peu les résultats soit seulement de 20% si nous prenons en compte la population.

Mme le Maire : effectivement, tous les critères sont à prendre en compte, mais nul ne disconvient que notre gestion est bonne, ce que confirme M Faverjon.

Mme Toneghin demande ce qu'est la CLS, Mme Loveno lui apportera la réponse ultérieurement.

M Maisonneuve fait part de son étonnement quant à la somme versée à l'investissement soit la moitié du fonctionnement.

Mme Loveno lui précise que c'est effectivement normal que les excédents soient versés à l'investissement et que notre budget doit être à l'équilibre sur ces deux sections.

Clôture du débat 20h17